



LA DGFIP DANS LA TOURMENTE !

Compte-rendu de l'audience du 18 novembre 2015 des organisations syndicales de la DGFIP avec le DG MESURES DE SÉCURITÉ

Comme l'a rappelé le Directeur général, la DGFIP a été touchée par ces attentats au travers du décès d'un collègue et de la perte d'un enfant par une collègue au Bataclan ainsi que par les blessures subies par un autre collègue au stade de France.

La Direction générale s'est mise à disposition des agents des Finances publiques pour l'accompagnement des familles et la mise en place de cellules de soutien psychologique.

Compte tenu de la période particulièrement chargée pour les agents en matière d'accueil en lien avec la suppression de la demie-part des veufs et des veuves, il a été décidé du report de l'échéance de la taxe d'habitation au 23 novembre 2015.

Le Comité technique de réseau « suppressions d'emplois », prévu le 18 novembre, est reporté à la demande des OS. Il se tiendra le 26 novembre 2015.

Concernant la sécurité des agents, des sites et des usagers : VIGIPIRATE ATTENTAT est confirmé à son plus haut niveau. Mais pour la Direction générale, « *il ne faut pas baisser le rideau* », essayer de raison garder et ne pas céder à l'anxiété.

Le Directeur général a clairement expliqué que les agents des Finances publiques n'étant ni formés ni habilités à la fouille même visuelle des sacs, seuls des vigiles habilités pourront le faire. De plus, la présence de vigiles rassurera les usagers et les agents. Il n'y aura pas de censure budgétaire sur les questions de sécurité et les vigiles en particulier. L'obligation de recours à des vigiles certifiés est la seule limite liée à un marché de la sécurité actuellement un peu saturé.

Le rôle des directeurs locaux sera de trouver des solutions locales réfléchies, raisonnables et adaptées. Aussi une grande latitude et flexibilité leur sont données, par exemple sur l'adaptation des horaires et les possibilités de réception privilégiant l'accueil sur rendez-vous.

Le DG affirme que le renforcement d'autres administrations telle la Douane le sera sans contribution de la DGFIP à ces dépenses. De même le financement des mesures de sécurité actuelles ne rentrera pas dans le cadrage national budgétaire.

La parole du Président de la République est bien confirmée : « **le pacte de sécurité, l'emporte sur le pacte de responsabilité** ».

Il n'y aura pas de dispositifs de rencontre institutionnelle sur le sujet de la sécurité. En local, les directeurs rencontreront les représentants locaux du personnel.

A la demande des représentants des personnels, un cadrage national sera effectué par écrit.

Pour l'instant, il existe la note du 28 janvier 2015, qui donne un certain nombre de consignes en matière de sécurité. Cette note reste d'actualité.

Aux questions concrètes de la CGT sur la sécurité des agents itinérants comme de ceux présents sur les sites et leurs accueils, aucune réponse précise n'est intervenue.

Aucune mesure concrète et pérenne n'a été prise.

Il s'agissait bien d'une réunion d'information n'apportant de réponses que sur la non fouille des sacs par les agents et la mise en place de vigiles au cas par cas.

Pour la CGT, il est évidemment nécessaire de mettre en place toutes les décisions utiles pour assurer la sécurité des collègues et des usagers. Seule une politique qui donne aux services publics, et en particulier à l'ensemble des services de la DGFIP, les moyens nécessaires, permettra de lutter efficacement contre le terrorisme et d'assurer la sécurité des citoyens et la cohésion sociale.

Montreuil, le 19/11/2015

**Syndicat national
CGT Finances Publiques**

• Case 450 ou 451

• 263 rue de Paris

93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr

• dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80

• Fax : 01.48.70.71.63